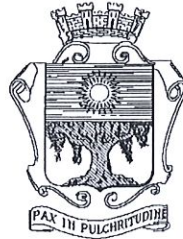


AR Prefecture

006-210600110-20220706-0000_0002-DE
Reçu le 08/07/2022
Publié le 08/07/2022



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 : COMMANDE PUBLIQUE – FOURNITURE, LIVRAISON ET GESTION DES TITRES RESTAURANT DEMATERIALISES SOUS FORME DE CARTE DE PAIEMENT POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BEAULIEU SUR MER ET LES AGENTS DU C.C.A.S. DE BEAULIEU SUR MER – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE BEAULIEU SUR MER ET LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE BEAULIEU SUR MER

Séance Publique Ordinaire du 6 JUILLET 2022
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Marie-José LASRY, M. Michel CECCONI à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme REID Sophie à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Marie-Anne SYLVESTRE à M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14
PRESENTS : 22
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 29 juin 2022

AR Prefecture

006-210600110-20220706-0000_0002-DE
Reçu le 08/07/2022
Publié le 08/07/2022



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

II- COMMANDE PUBLIQUE – FOURNITURE, LIVRAISON ET GESTION DES TITRES RESTAURANT DEMATERIALISES SOUS FORME DE CARTE DE PAIEMENT POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BEAULIEU SUR MER ET LES AGENTS DU C.C.A.S. DE BEAULIEU SUR MER – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE BEAULIEU SUR MER ET LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE BEAULIEU SUR MER

Madame Charlotte MARC, Conseillère Municipale, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et suivants,

Vu le projet de la convention de groupement de commande portant sur la fourniture, la livraison et la gestion des titres restaurant dématérialisés sous forme de carte de paiement pour les agents de la Ville de Beaulieu-sur-Mer et les agents du C.C.A.S de Beaulieu-sur-Mer,

Considérant que les agents du Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer et ceux de la ville de Beaulieu-sur-Mer bénéficient de titres-restaurant.

Considérant que le titre-restaurant représente :

- une action valorisant la politique sociale de la collectivité visant à améliorer les conditions de vie des agents,
- un avantage légal exonéré de charges sociales et fiscales,
- un élément contribuant au développement du commerce de proximité.

Considérant qu’il appartient à chaque collectivité, dans le respect des dispositions du code de la commande publique et au vu des seuils financiers, d’engager une consultation avec publicité afin de retenir le titulaire qui sera chargé de l’exécution des prestations liées aux titres-restaurant.

Considérant que l’accord-cadre n°2018/AC/10 du 29 novembre 2018 conclu avec la société EDENRED France SAS, dans le cadre d’un groupement de commande entre la ville et le CCAS de Beaulieu-sur-Mer, prend fin début décembre 2022 et qu’à ce titre, il est nécessaire de relancer une consultation.

Considérant qu’il convient, sur le fondement des dispositions de l’article L2113-6 et suivants du code de la commande publique, de constituer à nouveau un groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Beaulieu-sur-Mer afin de conclure un accord-cadre portant sur la fourniture, la livraison et la gestion des titres-restaurant dématérialisés sous forme de carte de paiement pour les agents de la Ville de Beaulieu-sur-Mer et les agents du C.C.A.S de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que les groupements de commande permettent de mutualiser les procédures de marché public et de participer à des économies d’échelle, en obtenant des conditions plus avantageuses.

AR Prefecture

006-210600110-20220706-0000_0002-DE
Reçu le 08/07/2022
Publié le 08/07/2022



Considérant que ce groupement de commande se caractérise par la signature d'une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement, telles que la désignation du coordonnateur, la définition des missions et les modalités de leur adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- DECIDE la constitution d'un groupement de commande entre la ville de Beaulieu-sur-Mer et le Centre communal d'action sociale de Beaulieu-sur-Mer portant sur le lancement de l'appel d'offre ouvert et la signature de l'accord-cadre mono-attributaire avec émissions de bons de commande relatif à la fourniture, la livraison et la gestion des titres restaurant dématérialisés sous forme de carte de paiement pour les agents de la Ville de Beaulieu-sur-Mer et les agents du C.C.A.S de Beaulieu-sur-Mer
- APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20220706-0000_0002-DE
Reçu le 08/07/2022
Publié le 08/07/2022

